

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN COOPÉRATION

O R S T O M

UNE PROBLÉMATIQUE DES VIVRIERS SPÉCULATIFS
EN ZONE DE SATURATION FONCIÈRE :
LE CAS DE NIABLÉ

Gérard NCHO
Rapport de Stage
Mai 1986

CENTRE ORSTOM DE PETIT BASSAM - 04 B.P. 293 ABIDJAN 04

S O M M A I R E

	Page
AVANT-PROPOS	1
INTRODUCTION	2
I. LE DILEMME DE L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE ET L'ESSOR DES VIVRIERS SPECULATIFS	4
A. Un milieu physique favorable	4
1) L'aptitude culturale des sols	4
2) Le climat	5
3) La topographie et le réseau hydrographique	6
B. La crise foncière ou le blocage de l'économie de plantation	6
1) Les disponibilités en terre	6
2) Le blocage du système de production	7
3) Les différenciations au niveau local	9
C. L'Etat et la promotion des cultures vivrières	12
1) L'encadrement technique	12
2) L'encadrement financier	14
3) La politique des prix	15
II. L'AUTOCONSOMMATION ET LA MISE EN MARCHÉ A NIABLE	16
A. Les modifications structurelles au niveau local	16
1) La démographie	16
2) Un nouveau type de consommation paysanne	17
3) Un nouveau type de demande en rapport avec l'urbanisation	18
B. La mise en marché à Niablé	19
1) Les contraintes au niveau de la récolte	19
2) La conservation et la transformation	20
3) Toute commercialisation ne signifie pas surplus	21
III. LES LIMITES DE LA COMMERCIALISATION EN MILIEU URBAIN	23
A. L'organisation de la vente	23
1) L'action de l'OCPV	23
2) Les formes d'échanges	24

	Page
B. L'approvisionnement des marchés urbains en féculents	25
1) Les problèmes de transport	25
2) Les incertitudes de la vente	26
C. La commercialisation des céréales	27
1) La vente du maïs à Abengourou	27
2) La vente du riz	28
CONCLUSION	30
BIBLIOGRAPHIE	32

AVANT-PROPOS

Au cours des mois de février et mars 1986, il nous a été donné d'effectuer des enquêtes de terrain lors de notre stage d'une durée de trois mois couvrant la période de février à avril 1986 au Centre ORSTOM de Petit Bassam. L'encadrement était assuré par l'économiste AFFOU Yapi, avec qui nous sommes allés sur le terrain à deux reprises. La première fois, des enquêtes d'une durée de deux semaines se sont déroulées à Niablé et à San Pedro. La deuxième tournée a duré dix jours et s'est déroulée uniquement à Niablé. Nous enquêtions auprès des jeunes riziculteurs installés sur le périmètre de 450 ha aménagé près de San Pedro dans un cas alors qu'à Niablé, nous nous adressions à la catégorie des planteurs villageois s'adonnant à l'économie de plantation. Toutefois, les enquêtes avaient la même finalité : la production vivrière et l'identification des contraintes à leur essor, ceci dans le cadre de la politique d'autosuffisance alimentaire.

Un questionnaire avait été élaboré mais il s'est avéré qu'il n'était pas toujours adapté. Aussi a-t-il été souvent aménagé. Au départ, tous les riziculteurs de San Pedro devaient être interrogés. Au niveau de Niablé, l'enquête devait porter sur deux localités : Niablé même et le village d'Affalikro sis à 14 km dans la direction d'Abengourou. Mais les difficultés liées à l'enquête très rapide nous ont amené à réduire l'échantillonnage à la moitié de l'effectif à San Pedro soit 54 riziculteurs alors que 17 paysans seulement ont été consultés à Niablé. En plus des producteurs, différents agents d'encadrement de l'agriculture et des acheteurs de produits vivriers ont été consultés. A l'issue de nos tournées, un constat s'impose : il ne faut pas toujours se fier au discours officiel pour comprendre les réalités du monde rural.

Le présent document est le rapport établi à partir des enquêtes menées à Niablé. Sa future amélioration nous servira de mémoire de maîtrise de Géographie que nous présenterons à l'Université de Paris I en septembre 1986.

INTRODUCTION

Le dynamisme de l'économie de plantation a été maintes fois étudié à travers des études monographiques menées en Côte d'Ivoire forestière ces dernières années. Elles s'accordent toutes sur un point : dans sa phase pionnière, l'économie de plantation s'accompagne d'une forte expansion des cultures vivrières et de leur commercialisation ainsi que des pertes considérables. Or la situation actuelle des réserves forestières laisse à penser qu'une saturation foncière, déjà présente dans l'Est et le Sud-Est, est immédiate au niveau national.

Dans le même temps, le pays est confronté à un dilemme : un biais dans la consommation alimentaire en faveur des céréales que le pays ne pourrait produire qu'à un coût assez élevé comme en témoigne l'expérience passée de la riziculture irriguée. Une campagne pour l'autosuffisance alimentaire a été lancée au niveau national depuis 5 ans qui, dans les faits, signifie autosuffisance en riz. Mais ce qui vaut en général ne vaut pas en particulier, raison pour laquelle nous avons voulu voir au niveau d'un village de l'Est forestier, l'efficacité de la politique de promotion des vivriers.

Niablé est, d'après un recensement datant de 1984, peuplé de 6.816 habitants. Toutefois, c'est un milieu rural dans la mesure où l'essentiel de l'activité des chefs de ménage est agricole. Comme ailleurs en zone forestière ivoirienne, l'économie de plantation y a attiré de nombreux migrants d'origines diverses. Depuis 1983, Niablé est le chef-lieu de la sous-préfecture du même nom alors qu'auparavant, il était sous la tutelle directe d'Abengourou, chef-lieu du département auquel un axe routier ouvert en 1937 le relie.

Dans sa phase actuelle, l'économie de plantation locale est confrontée aux principaux problèmes suivants : une saturation foncière se traduisant par un appauvrissement des sols, un vieillissement des plantations suite à la non-extension de celles-ci; une difficulté de l'intensification par un apport supplémentaire en travail que prônent les services d'encadrement de l'agriculture à cause de la disponibilité en main-d'oeuvre qui se fait de plus en plus rare. Celle-ci est parfois de passage pour le Sud-Ouest où des

possibilités d'installation comme planteurs existent encore. Cependant cette zone de saturation foncière ne connaît pas des problèmes de production vivrière. Le problème est plutôt celui de la compétitivité des prix des vivriers par rapport à ceux des cultures pérennes.

Dans quelle mesure la politique d'autosuffisance alimentaire peut-elle insuffler un sang nouveau à l'économie locale par la promotion des cultures vivrières, jusque-là marginalisées, en produits spéculatifs ? Quel avantage constitue la création d'une nouvelle parcelle de plantation dans la satisfaction des besoins alimentaires locaux et à contrario, quel handicap constitue la situation actuelle de blocage foncier ? Les déficits saisonniers étant croissants, quelle amélioration peut apporter une meilleure commercialisation des vivriers hautement périssables que sont les féculents ? Par vivrier, nous entendons les féculents, les céréales et les condiments qui sont associés aux cultures pérennes ainsi que celles cultivées sur les sols impropres aux caféiers et aux cacaoyers, à savoir le manioc et le riz irrigué.

De notre texte, il se dégage les idées directrices suivantes :

- malgré la situation de blocage foncier, l'activité agricole de base reste le cacao et le café. Même les jachères ont de plus en plus pour but la mise en valeur des cultures de rente, au besoin avec de l'engrais;

- le système cultural associant les cultures se solde par une production vivrière importante. Mais en l'absence d'une commercialisation organisée, la production vivrière connaît d'importantes pertes.

L'idée générale est que le niveau de rémunération des cultures vivrières ne les rend pas encore compétitif par rapport aux cultures pérennes, cacao surtout. Par conséquent, les cultures vivrières continueront d'être marginalisées tant que cette situation demeurera.

Nos propos s'articuleront autour des points suivants :

- I. Le dilemme de l'autosuffisance alimentaire et l'essor des vivriers spéculatifs.
- II. L'autoconsommation et la mise en marché à Niablé.
- III. Les limites de la commercialisation en milieu urbain.

I. LE DILEMME DE L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE ET L'ESSOR DES VIVRIERS SPECULATIFS

Suite aux importations de produits alimentaires de plus en plus croissantes depuis les années 1970 en liaison avec l'urbanisation rapide que connaît la Côte d'Ivoire, 22 % des recettes d'exportation avaient servi à combler les déficits de la production nationale en 1981. Cette somme avait servi à plus de 80 % à importer du riz, du maïs, de la viande et du poisson.

Face à cette situation, une campagne fut menée dans le but d'atteindre l'autosuffisance alimentaire, permettant du coup aux paysans de s'assurer de nouveaux débouchés et d'accroître ainsi leurs revenus.

Au niveau de Niablé, plusieurs tournées de sensibilisation ont été organisées dont la plus significative fut celle du Ministre du Développement Rural accompagné de plusieurs hauts responsables de l'agriculture.

Comment les paysans de Niablé ont-ils réagi face aux promesses tenues par les éminents responsables politiques et praticiens du développement ? Quels sont les atouts du village pour faire face aux problèmes posés par l'alimentation des villes ?

A. Un milieu physique favorable

1) Les aptitudes culturelles des sols

Il s'agit des conditions physiques qui sont prédominantes pour définir la qualité des sols. La richesse nettement plus élevée des horizons humifères des sols sous forêt mésophile est liée à la roche mère. En effet, les sols dérivés du granite sont favorables à presque toutes les cultures tropicales. La caféiculture et la cacaoculture surtout s'y développent bien car la matrice argileuse leur confère une haute capacité de rétention en eau et de ce fait une grande résistance à la sécheresse.

Les sols sont de types profonds ou peu gravillonnaires et riches en base, de couleurs rouge, ocre ou gris suivant la topographie. Ils sont classés de la façon suivante selon leur valeur par les Agni :

- Assiè bilé : terre noire riche en humus sur laquelle les paysans cultivent toutes les cultures de la zone forestière, principalement le caféier et le cacaoyer.
- Yebouè-N'zika assiè : terre gravillonnaire de couleur noire ou rouge localisée sur les pentes et sur laquelle est cultivée le cacao.
- Assâ : sol hydromorphe de bas-fond portant la riziculture ainsi que les cultures légumières.
- Agnuan : terre sableuse très perméable et pauvre. Ces sols sont surtout destinés aux cultures vivrières et de plus en plus au cocotier et au palmier à huile.

Dans l'ensemble, le milieu naturel est assez convenable à la mise en valeur d'une gamme variée de plantes vu que les précipitations s'y prêtent.

2) Le climat

Il est suffisamment humide avec une pluviométrie annuelle comprise entre 1400 et 1500 mm se répartissant entre deux saisons des pluies. C'est dire combien de fois les pluies sont suffisantes et assez bien réparties pour favoriser les activités agricoles.

Toutefois, le régime pluviométrique est caractérisé par une alternance d'humidité et de sécheresse. Les pluies ont lieu à partir de février-mars pour ce qui concerne la grande saison des pluies et culminent en juin-juillet. Une petite saison des pluies a lieu en octobre-novembre alors que les mois de décembre à février connaissent la grande saison sèche et ceux d'août-septembre connaissent une petite saison sèche.

Sur les cinq dernières années, la pluviosité s'est montrée assez irrégulière. Les campagnes agricoles 1981-82, 1983-84 et 1984-85 ont connu de bonnes précipitations. Les mises en cultures n'ont pas été perturbées. Par contre, les campagnes 1980-81 et 1982-83 ont été marquées par une sécheresse et une baisse des productions. La campagne 1982-83 a connu une sécheresse si importante qu'elle s'est accompagnée d'incendies de forêts dont les effets se font toujours sentir, certains planteurs ayant perdu une part

importante de leur exploitation. Au niveau du canton de Niablé, 6 villages ont été concernés par les incendies qui ont ravagé 235 plantations couvrant une superficie de 1891 ha dont 1275 ha de cacaoyers et 616 ha de caféiers.

3) La topographie et le réseau hydrographique

La topographie, relativement peu élevée variant entre 140 et 180 m, est bosselée et parsemée de petites collines connues sous le nom de Boka. Le relief se présente sous forme de croupes étroites qui s'allongent, dispersées en rides correspondant à des interfluves qui séparent de larges vallées aux versants concaves drainées par des rivières saisonnières dont le ruissellement est fonction de l'intensité des pluies et de leur répartition dans l'année.

Le cours d'eau le plus important du canton est le Manzan délimitant la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Ghana situé à 3 km à l'Est de Niablé. C'est une rivière saisonnière avec deux crues annuelles, une à la fin de la grande saison des pluies et l'autre pendant la petite saison des pluies.

Pour être au service de l'agriculture, le réseau hydrographique a besoin d'être maîtrisé, notamment par l'établissement de petits barrages. Déjà, certains planteurs en ont réalisé, ce qui contribue à augmenter leurs potentiels agricoles.

B. La crise foncière ou le blocage de l'économie de plantation

L'économie de plantation est une arboriculture extensive qui privilégie la productivité du travail au dépens de la productivité des surfaces. Elle implique une forte consommation de terre car l'extension en superficie permet une augmentation des gains avec une quantité de travail moindre par unité de surface. Or, la situation actuelle se caractérise par une raréfaction des terres, surtout la forêt primaire.

1) Les disponibilités en terre

Exception faite de certains îlots de forêt délimités appartenant à des familles et situés assez loin de Niablé, la forêt primaire est rare autour du village. Dans le département, il existe 6 forêts classées largement entamées par les paysans; mais il n'en existe pas dans le canton de Niablé

encore moins près du village. Ceci provoque l'exode des planteurs vers Bettié au Sud où existe de la forêt pour y reproduire leur système d'exploitation.

Quant à la jachère, elle est plus abondante autour du village que les plantations. Certaines jachères ont une durée de plus de 30 ans alors qu'en moyenne la terre est laissée au repos pendant 12 à 15 ans. Ceci suppose l'existence d'une réserve de forêt ou le départ vers d'autres lieux pour procéder à l'extension des plantations. Cette ancienne zone pionnière du début de l'économie de plantation est actuellement occupée par certaines forêts secondaires. Quelques planteurs ne disposant plus de réserves forestières veulent en avoir en laissant la forêt primaire se reconstituer. Dans l'ensemble, la terre existe mais il ne s'agit pas de celle recherchée par les paysans pour la mise en culture du cacaoyer et du caféier.

Nombreux aussi sont les bas-fonds, autrefois occupés par les seules populations originaires des savanes et appelées génériquement Dioula qui y tiraient leurs aliments, le riz et le maïs. Mais de plus en plus, ils sont investis par les autochtones s'adonnant aux cultures de bas-fond. Toutefois, il faut signaler que seuls ceux disposant d'une main-d'oeuvre considérable ainsi que des moyens arrivent à les exploiter. L'appropriation des bas-fonds semble plutôt être une opération pour les Agni de ne pas laisser leur échapper des terres qui se valorisent suite à la rentabilité de la culture du riz.

2) Le blocage du système de production

Ici se retrouve l'influence de la sécheresse de 1982-83 qui avait permis l'incendie de 1891 ha dans le canton. En effet, les planteurs ont à coeur de retrouver leur niveau de production d'avant les incendies. Aussi se met-il en place un processus d'extension des cultures pérennes associées aux vivriers : 1 ha de cacaoyers et/ou de caféiers signifie 1 ha de vivriers quoique sur le plan agronomique, la densité ne soit pas toujours respectée. Les choses se passent schématiquement ainsi parce que l'économie de plantation a l'art du mélange des variétés de café, l'art du mélange des espèces. de caféiers et cacaoyers associés aux cultures vivrières telles que la banane, l'igname, le taro, les condiments etc... Hormis les cas de reconstitution de potentiel détruit, rares sont les extensions de plantation sur forêt primaire.

En 1982, il avait été décidé l'encadrement de 17 ha de cacaoyers, non compris les extensions traditionnelles, mais en réalité 50 ha ont été encadrés. L'année d'après, les chiffres étaient de 13 ha à encadrer mais finalement furent encadrés 45 ha. Suite aux incendies, le rythme d'extension des plantations s'est accru à tel point que des cabosses ont été données en 1986 pour remplacer 100 ha, ce qui signifie une extension en cultures vivrières de 100 ha en association. Certains planteurs ont des rythmes d'extension de 3 à 4 ha par an en vue de retrouver les récoltes qui étaient les leur avant les incendies. Mais si par habitude les féculents étaient associés aux cultures pérennes, les céréales y sont désormais de plus en plus associées, à savoir le riz pluvial et le maïs. Seul le manioc est cultivé en culture pure à cause de ses exigences qui appauvrissent le sol. Les autres cas de cultures vivrières non associées aux cultures pérennes sont pratiquées sur des sols pauvres et/ou des jachères récentes.

En effet dans sa stratégie d'occupation de l'espace, le paysan pratique d'abord les cultures commerciales d'exportation et subsidiairement les cultures vivrières, ce qui se solde par la prédominance d'un système cultural à base de cultures d'exportation. Sur le terrain plusieurs types de discrimination se font jour :

- . une discrimination spatiale car rares sont les parcelles de monoculture vivrière, hormis les casiers rizicoles, les parcelles de manioc et de condiments sur les sols ne se prêtant pas aux cultures pérennes. L'association vise à nourrir les exploitants pendant quelques années, à fournir l'ombre nécessaire aux jeunes plants de cultures commerciales et à pérenniser l'occupation du sol dans le cadre de l'objectif de la course à la terre. A mesure que grandissent les cultures commerciales, les cultures vivrières se voient progressivement éliminer et finissent par disparaître de la plantation adulte. La conséquence est que c'est seulement sur les parcelles récemment mises en valeur qu'on rencontre des cultures vivrières;
- . une discrimination qualitative quand on sait qu'au niveau des terres allouées aux différentes cultures, le défrichement d'une vieille jachère ou d'une forêt n'est pas faite dans le but de cultiver exclusivement des vivriers. Comme le disent les planteurs, "là où pousse

le bananier, le cacaoyer réussit". Dans ce cas-là de blocage foncier, les cultures vivrières pures n'occupent que les terres impropres aux cultures pérennes : jeunes jachères, bas-fond de mauvais drainage au sol hydromorphe, "trous" dans les plantations. De surcroît, elles ne bénéficient d'aucun traitement;

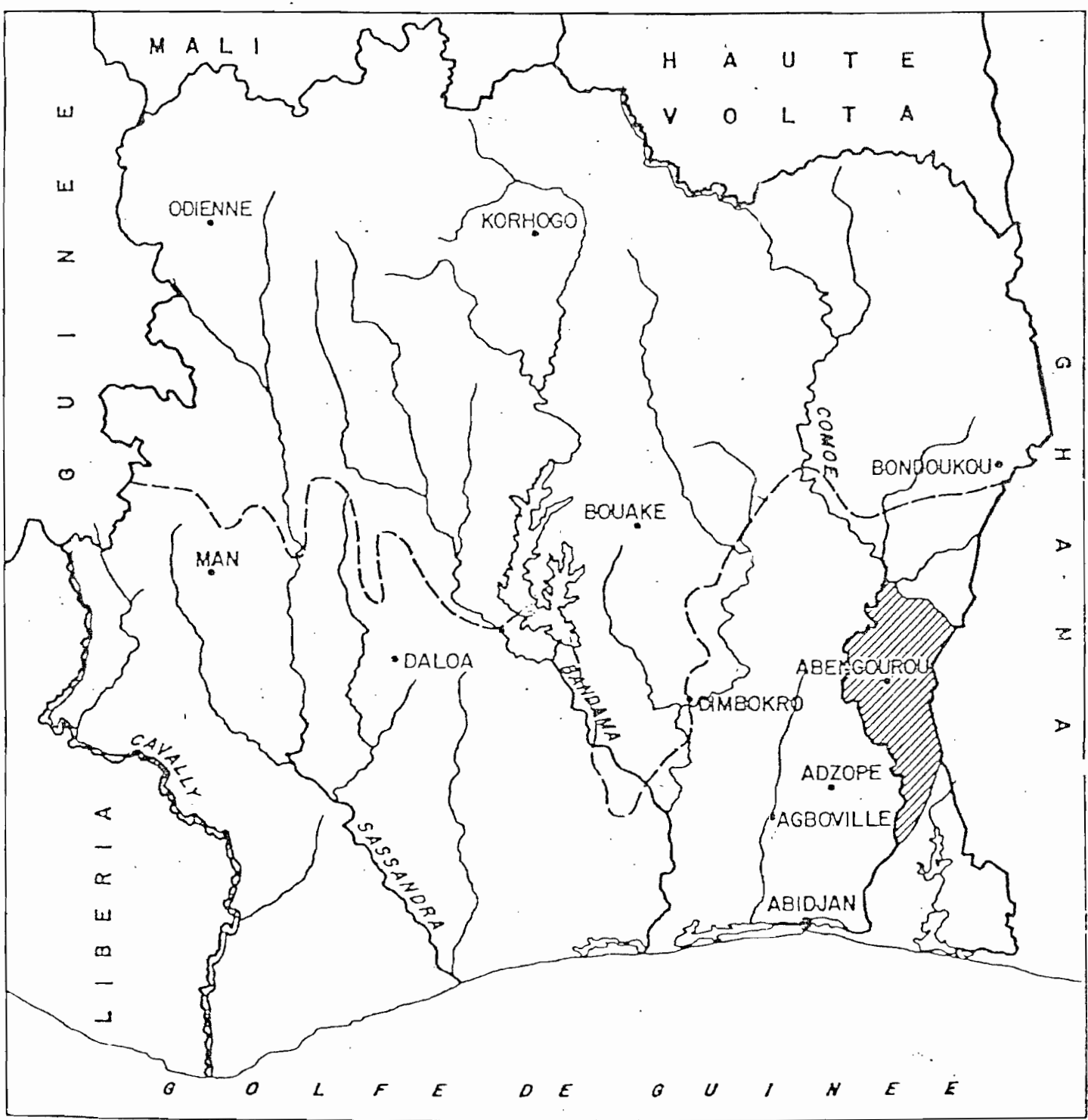
- . une discrimination sociale puisque la production alimentaire est surtout le fait de la femme. En effet, la mise en terre, l'entretien, la récolte et l'utilisation des denrées alimentaires incombent à la femme. L'homme ne s'intéresse qu'au défrichement et surtout aux cultures de rente. Toutefois, un changement est en train de s'opérer en liaison avec la monétarisation des besoins alimentaires. Des planteurs ont contracté des prêts auprès de la B.N.D.A. pour faire du vivrier essentiellement destiné à l'alimentation des marchés urbains. Là, la plupart des travaux de mise en valeur ont été effectués par des manoeuvres. Ainsi à mesure que se monétarise le secteur de la production vivrière, l'homme y étend son contrôle.

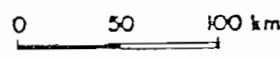
3) Les différenciations au niveau local



Les inégalités dans la production vivrière résident dans la capacité des planteurs à mobiliser la main-d'oeuvre, ce qui suppose la possession de moyens financiers et d'une grande exploitation. Dans ce cas, l'association culturelle fait qu'on dispose d'autant d'hectare de vivriers que de cultures pérennes plantées. En ce qui concerne la banane toujours associée, elle est plutôt rare chez les planteurs n'ayant pas procédé à des défrichements récents alors qu'un planteur ayant défriché 90 ha clandestinement dans une forêt classée à 80 km de Niablé depuis quelques années en est le plus grand producteur aujourd'hui. Les planteurs ne pouvant procéder à l'extension des cultures pérennes cultivent les vivriers sur les jachères mises gratuitement à leur disposition ou parfois louées.

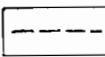
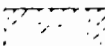
Ayant lancé le mot d'ordre de l'autosuffisance alimentaire, que fait l'Etat à travers ses sociétés d'encadrement dans l'agriculture ?

LOCALISATION DU DEPARTEMENT ETUDIE



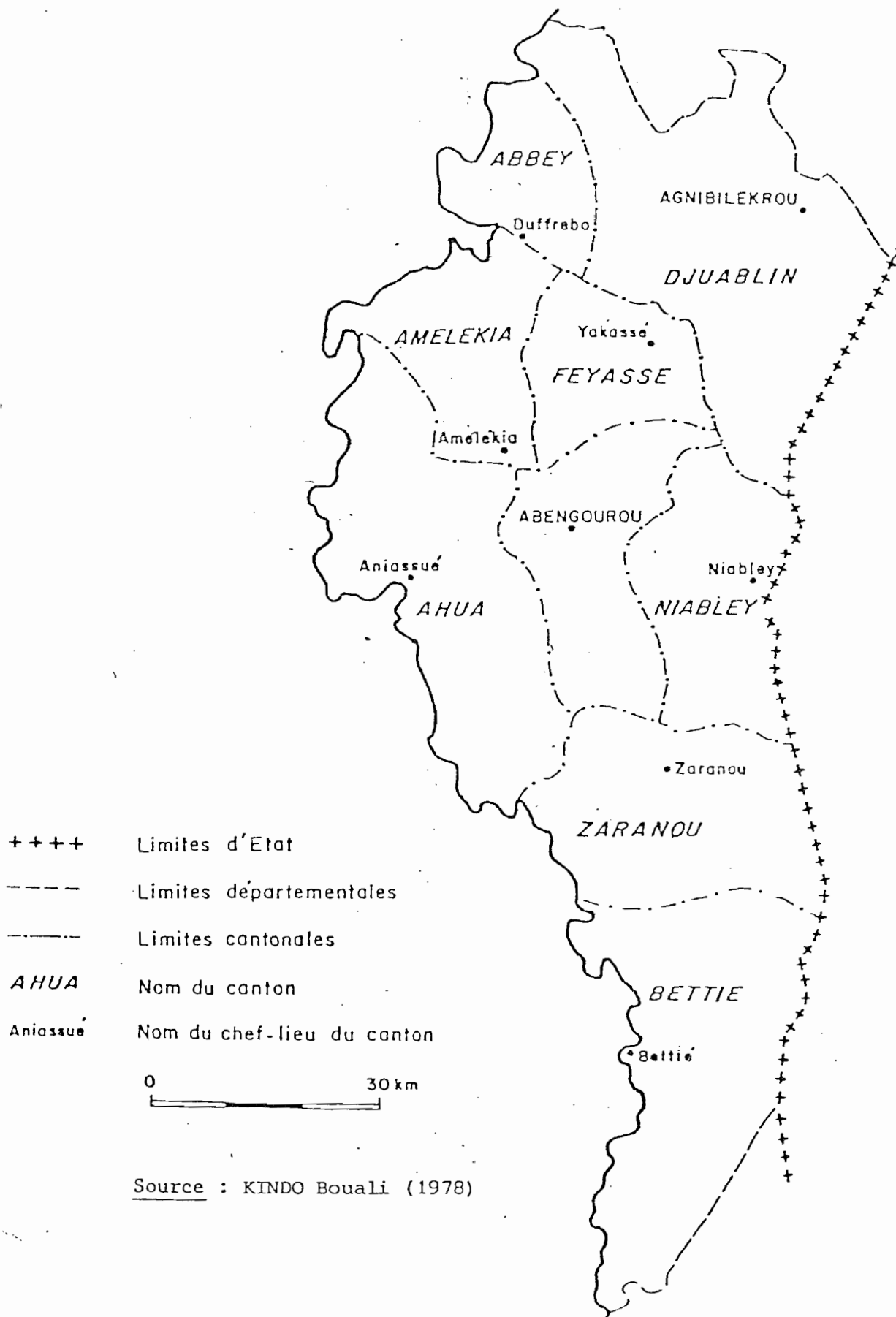
Echelle 1/4 000 000 

-  Chef-lieux de Département
-  Capitale

-  Limite forêt savane
-  Zone étudiée

CARTE ADMINISTRATIVE DU DEPARTEMENT D'ABENGOUROU

LIMITES CANTONALES



C. L'Etat et la promotion des cultures vivrières

Trois niveaux d'intervention de l'Etat dans la production vivrière seront envisagés : l'encadrement technique, l'encadrement financier et la Coupe Nationale du Progrès.

1) L'encadrement technique

La direction locale du Ministère du Développement Rural a une action limitée, voire inexistante sur les vivriers. La raison semble être le fait que ce sont les locaux de la SODEPRA (Société de Développement de Production Animale) qui servent de direction locale et ceci avec le même personnel. Mais deux autres organismes s'occupent de la mise en place des vivriers. La SATMACI (Société d'Assistance Technique pour la Modernisation de l'Agriculture en Côte d'Ivoire) depuis son érection en Société de Développement Régional (SDR) et la SODEFEL (Société de Développement des Fruits et Légumes).

La SATMACI qui, jusqu'à une période récente, était chargée d'encadrer le café et le cacao, s'occupe dorénavant du riz, du maïs et de l'igname. Ces dernières années, un certain nombre de planteurs intéressés par la riziculture et la culture du maïs ont été recensés par la SATMACI. En 1984, grâce à son encadrement, 175 ha de riz pluvial ont été cultivés par 99 paysans dont 6 autochtones et 83 allochtones. Les chiffres sont passés en 1985 à 309 ha et ont concerné 58 autochtones, 21 allochtones et 105 allogènes, soit un total de 184 paysans. En riz irrigué, 10 ha ont été recensés qui se sont répartis entre 4 autochtones et 2 allogènes tandis que 169 ha de maïs l'étaient pour 139 planteurs en 1984 contre 292 ha disponibles pour 203 planteurs en 1985. Les objectifs ont souvent été dépassés même si les semences données, gratuitement à raison de 50 kg/ha pour le riz et 40 kg/ha pour le maïs étaient quelquefois consommées. Concernant la banane et l'igname, un essai a été tenté portant sur des objectifs respectifs de 25 et 10 ha.

Ces opérations de promotion vivrière sont menées de concert avec une action de recépage des vieilles caféières et/ou de régénérations cacao-yères. Depuis 1981, les cultures vivrières intercalaires sont devenues obligatoires dans les caféières recépées pour tout planteur voulant prétendre

à une prime. D'où le dispositif actuel du système de production de la SATMACI consistant à l'association maximale des vivriers aux cacaoyères et caféières. En plus du riz et du maïs les plantes suivantes sont associées aux cultures pérennes. Pour le caféier, l'arachide et l'igname sont conseillées sans restriction alors que le bananier, le taro, le manioc sont interdits sauf disposition spéciale. En ce qui concerne le cacaoyer, 660 bananiers par ha sont conseillés ainsi qu'une butte d'igname tous les 0,80 m dans les interlignes.

Quant à la SODEFEL, elle vient de dépêcher un agent à Niablé depuis septembre 1985. Son action couvre 10 villages de la sous-préfecture. Mais pour le moment, elle a consisté en un simple recensement des potentialités locales. C'est ainsi qu'il a pu dénombrer plusieurs bas-fonds à Niablé susceptibles d'être aménagés. Déjà, des semences sont données gratuitement, notamment des semences de gombo et de riz même si Niablé n'est pas réputé grand producteur de légumes comme l'est Abronamoué (situé plus au Nord). La plupart des bas-fonds aménagés ont une surface avoisinant 1 ha. Un projet de mise en valeur prévu pour 1986-87 portant sur 191,5 ha contribuera, s'il voit effectivement le jour, à étendre les surfaces. La répartition des 191,5 ha est la suivante :

Riz pluvial	: 70,5 ha	
Maïs	: 43 "	
Banane plantain	: 15,5 "	dont les rejets sont à recevoir
Igname	: 23,5 "	de la variété Florido
Tomate	: 13 "	
N'drowa	: 5,5 "	
Echalotte	: 1 "	
Oignon	: 1,5 "	
Piment	: 6 "	
Choux	: 2,5 "	
Arachide	: 9,5 "	

Un autre outil de promotion des vivriers est la Coupe Nationale du Progrès, compétition nationale opposant tous les deux ans les paysans sur la base d'un critère de diversification des cultures. En principe trois cultures sont à présenter par les candidats à un titre régional puis national, dont

deux parcelles de cultures vivrières et une de culture commerciale. Le contraire peut également être envisagé, à savoir deux parcelles de cultures commerciales et une de culture vivrière. Toutes les cultures étant à égalité, les planteurs ont intérêt à diversifier pour augmenter leurs chances car une bonification est attribuée en fonction du nombre de parcelles présentées.

2) L'encadrement financier

L'intervention de la B.N.D.A. (Banque Nationale pour le Développement Agricole) en matière de financement des projets vivriers est encore insignifiante. Les expériences précédentes lancées de concert avec la SATMACI de 1978 à 1982 de façon ponctuelle se sont soldées par des impayés pour cause d'abandon des plantations après quelques années d'expérience. Au niveau de la banque, une reprise de l'expérience suppose le remboursement des impayés antérieurs. Il fut un moment question de financer des Groupements à Vocation Coopérative (GVC) d'acheteurs de produits vivriers mais le projet a avorté. La BND.A ne finance même pas les acheteurs individuels de riz et de maïs bien qu'elle ait participé aux tournées de sensibilisation pour les cultures vivrières.

Aucune des réalisations annoncées telles que les défrichements gratuits n'a été réalisée, de sorte que les paysans demeurent sceptiques quant au bon déroulement des opérations de grande envergure qu'ils pourraient mener avec un soutien financier de la BND.A. Seules de petites opérations ont été financées. Dans tous les cas, les dossiers de prêts destinés à la BND.A émanent d'individus ou de GVC et portent sur de petites ou moyennes exploitations. Au cours de la réunion de la direction régionale d'Abengourou du 27 au 29-07-1983, il avait été décidé de financer 166 ha de vivriers à hauteur de 16.162.000 F au profit de 16 bénéficiaires parmi lesquels certains sont originaires de Niablé. Sur les quatre paysans ayant bénéficié de prêt à notre connaissance, un seul s'en est tiré car il s'est uniquement adonné à la riziculture contrairement aux trois autres qui ont surtout fait du manioc, produit pour lequel on avait promis la construction d'une usine à Abengourou, plus du maïs et du riz pluvial qu'on avait également promis acheter à Niablé-même.

Une des explications des échecs réside dans les prix pratiqués.

3) La politique des prix

Dans le livre vert de l'autosuffisance alimentaire, il est dit que l'un des moyens d'action consistent à instaurer des prix rémunérateurs et relativement stables tenant compte des coûts réels de production mais également des préoccupations sociales tendant à éviter une hausse rapide du coût de la vie. Les prix ont été effectivement fixés mais seulement pour les céréales à raison de 80 F/kg bord-champ, 95 F/kg au centre de collecte ou rendu à l'usine pour le riz; 40 F/kg bord-champ et 50 F/kg au centre de collecte pour le maïs. En ce qui concerne les féculents, il n'existe pas de prix fixé, ce qui fait que leur cours varie suivant les quantités disponibles sur le marché. Par conséquent, les bas revenus tirés de la vente des féculents rend très difficile le remboursement des prêts contractés pour leur mise en valeur. Le profond déséquilibre entre les cultures de rente et les cultures vivrières au niveau des prix est un obstacle à l'essor des dernières.

L'observation des prix des féculents et des marges bénéficiaires est difficile à cause du caractère discontinu des prix au niveau de la production et du marché de gros et de détail. Suivant la période d'observation correspond un niveau de prix. En deux périodes, les prix peuvent connaître de fortes variations selon la longueur du circuit de vente.

Ce principe de variation des prix des féculents influence largement la consommation et les modalités de la commercialisation.

II. L'AUTOCONSUMMATION ET LA MISE EN MARCHÉ A NIABLE

L'un des objectifs de la politique d'autosuffisance alimentaire est la satisfaction des besoins d'une population rurale en forte croissance en dépit de l'exode rural. En enquêtant au niveau de Niablé, on se rend compte de l'importance numérique des migrants attirés par le milieu écologique favorable à l'économie de plantation spéculative. Tout ce brassage de population contribue à modifier les habitudes alimentaires des uns et des autres.

A. Les modifications structurelles au niveau local

Elles concernent la démographie, la consommation paysanne et la demande locale.

1) La démographie

Largement sous-estimée à cause entre autres de l'importance des déplacements des individus, Niablé est crédité d'une population de 6.816 habitants par le dernier recensement datant de 1984. Cette population est composée à 32,79 % d'autochtones, 9,21 % d'allochtones et de 58 % d'allogènes. Entre deux recensements à cinq ans d'intervalle, il y a eu une différence positive entre la natalité et la mortalité de 1.051 naissances alors que 2.249 migrants s'installaient à Niable. Le taux d'accroissement de la population locale entre les deux recensements serait donc de 48,41 % en cinq ans, ce qui est invraisemblable et confirme donc la sous-estimation de la population lors de chaque recensement.

Les migrations liées à la recherche des terres n'ont pas encore parachever la redistribution des hommes par l'économie de plantation. De ce fait, la main-d'oeuvre continuera d'affluer à Niablé pendant que sur place, la population croîtra à cause de l'importance de la natalité inhérente à la prédominance des jeunes en âge de procréer.

La population, majoritairement tournée vers l'agriculture, contribuera certes à la production vivrière en même temps que celle des cultures de rente. Mais cette population est aussi consommatrice de vivriers. Par conséquent tout accroissement de la population signifie l'accroissement des consommateurs même si le facteur revenu est tout aussi important.

Cet accroissement qualitative et quantitative de la population introduit des changements au niveau de la consommation.

2) Un nouveau type de consommation paysanne

En zone forestière, le café et le cacao fournissent des revenus qu'aucune autre spéculation ne pourrait fournir dans les conditions actuelles de prix. Par conséquent, il est préférable de produire du cacao et du café comme le font les paysans de Niablé et d'acheter du riz avec les revenus des cultures de rente. La monétarisation de l'alimentation est de plus en plus importante, brisant du coup le lien étroit entre la production et la consommation alimentaire en étendant les possibilités d'évolution du modèle alimentaire. Certains paysans sont à la tête d'une famille numériquement importante et en plus emploient une substantielle main-d'œuvre salariée. C'est dire combien peut être considérable le nombre des consommateurs qui se ravitaillent directement à la plantation vu que les manoeuvres sont nourris par l'employeur. Originaires souvent de pays où les céréales constituent l'essentiel de l'alimentation, les manoeuvres, une fois à Niablé, deviennent consommateurs de féculents tandis que la famille du chef d'exploitation devient plus grande consommatrice de riz.

Le caractère rudimentaire des techniques de production fait que le calendrier agricole est étroitement soumis à la disponibilité en eau, d'où une mise en culture à la même période tout comme les récoltes. Ainsi les pointes de production des cultures pérennes, de la banane et de la récolte d'igname cumulent. Ces deux féculents voient leur production baisser simultanément en juillet et août, à un moment où les besoins alimentaires augmentent avec l'arrivée des manoeuvres. Ce phénomène de baisse saisonnière de la production pèse lourdement sur le système de l'offre et de la demande de banane et d'igname, donc sur les prix

Décembre-février

- . Production de banane abondante
- . Production d'igname abondante
- . Départ des manoeuvres

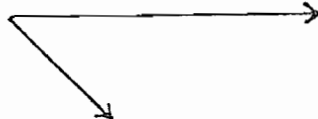


Baisse des prix
de la banane et
de l'igname

Surabondance des produits
Offre de banane et d'igname
supérieure à la demande

Juillet-août

- . Production de banane faible
- . Réserve d'igname faible
- . Arrivée des manoeuvres



Augmentation des prix
des féculents

Baisse de l'offre alors que la
demande demeure
Offre < demande

Le problème de la soudure se posera dès lors chez les exploitants dépourvus de réserves foncières. Aussi achèteront-ils du riz pour faire face aux besoins de la famille. Les ventes en période de haute production sont parfois destinées à limiter les pertes de banane, lesquelles sont estimées à 40 %. D'une façon générale, plus le produit est périssable, plus vite le paysan s'en débarrasse en laissant une grande marge de bénéfice au commerçant.

Ce comportement du paysan traduit une situation du marché dans laquelle l'offre de vivriers est parfois supérieure ou ne correspond pas à la demande.

3) Un nouveau type de demande

Les habitudes alimentaires tendent à se transformer avec la monétarisation progressive de l'économie de subsistance due à l'urbanisation progressive de Niablé. Désormais, la population consomme non seulement des produits qu'elle cultive, mais aussi ceux qu'elle achète. Or la demande se porte progressivement sur les céréales, les fruits et légumes. La diversification de la consommation repose ici sur les rentrées d'argent s'opérant

chez certains planteurs qui voient les cultures de rente leur procurer des sommes considérables. De surcroît, la population est composée de fonctionnaires et de Libanais n'ayant pas une alimentation toujours à base de féculents. Aussi vont-ils contribuer au changement des habitudes alimentaires et de production.

Certains paysans disposant de bas-fonds vont suivre le mouvement en leur proposant les denrées dont ils ont besoin. L'un d'eux s'adonne aux cultures de bas-fond depuis 1968. Sa clientèle est constituée par les vingt et un membres de la communauté libanaise et les fonctionnaires locaux. Déjà en 1980, sans compter la part autoconsommée, la SODEFEL avait contribué à la commercialisation de 1.603 kg de fruits et légumes qui avaient rapporté 111.000 F aux maraîchers de Niablé.

L'approvisionnement sur le marché en céréales est surtout le fait des planteurs bloqués sur le plan foncier. Le riz sert généralement à nourrir la cellule familiale alors que les manoeuvres se contentent de manioc, de taro, d'igname etc... On voit donc que l'agriculture vivrière n'arrive pas à satisfaire cette demande de type urbain entretenue par les rapports avec l'extérieur. Ces diverses opérations conduisent peu à peu à former un nouveau type de consommation villageois diversifié.

A présent nous allons voir comment se réalisent les opérations de mise en vente à Niablé.

B. La mise en vente à Niablé

La vente au niveau de Niablé s'effectue de différentes façons : sur les lieux de production, à domicile, au marché etc... Les contraintes sont imposées par le calendrier agricole qui libère les actifs des tâches champêtres. Ceux-ci peuvent alors se livrer à la commercialisation.

1) Les contraintes au niveau de la récolte

La contradiction est faible au sein du calendrier agricole entre les travaux sur les cultures vivrières et pérennes, notamment entre l'igname et le cacao, ce qui permet une mobilisation de la force de travail de façon

ordonnée. Mais les choses changent au moment de la récolte puisque la banane atteint sa pointe de production pendant les opérations de commercialisation et/ou d'entretien des cultures de rente. L'igname précoce arrive à maturité au début de la traite tandis que la tardive doit être récoltée de décembre à fin janvier et tard si possible. Seule la récolte du manioc peut s'étaler sur toute l'année, obéissant aux besoins; le taro, le maïs, le riz doivent se récolter en même temps que se déroulent les opérations d'entretien et/ou de récolte des cultures de rente. Tous ces travaux en même temps font qu'il est courant pour les paysans ne disposant pas d'une main-d'oeuvre abondante de sacrifier les cultures vivrières au profit des cultures de rente plus rémunératrices.

La récolte est impérative pour l'arachide sous peine de germination et également pour le maïs, la banane dont les fruits aux 3/4 pleins sont à couper, l'igname. Souvent, les récoltes se font tardivement, ce qui occasionne des pertes considérables entre le lieu de production et la consommation. Dans l'ensemble, seules les céréales ont de grandes capacités de conservation. Les conditions de stockage influencent largement la durée de conservation. A titre d'exemple, le stockage de la banane ne peut excéder sept jours à température normale (27 à 32° C) alors qu'à 16°C, la conservation est de trois semaines.

2) La conservation et la transformation

Une fois récoltée, les vivriers sont conservés pendant quelques jours de différentes manières : sur les claies pour l'igname et dans des magasins pour la banane, le taro, le riz, le maïs, l'arachide. Seul le manioc peut se conserver sous terre pour un temps plus long. Rares sont les planteurs disposant de magasins de stockage appropriés. Or il avait été promis lors de la tournée de sensibilisation la création de moyens de stockage. Cette précarité de la conservation contribue à faire baisser les quantités disponibles pour la consommation et la vente.

La transformation concerne un seul produit, le manioc transformé soit en couscous (l'attiéké), soit en pâte (le placali). Cela porte sur de faibles quantités vu la taille du marché. Les prix du manioc ne sont pas fixes, tout comme ceux de l'attiéké et du placali. Dès lors un marchandage préside toutes les opérations d'achat-vente.

3) Toute commercialisation ne signifie pas l'existence d'un "surplus"

La commercialisation s'effectue généralement par l'intermédiaire des épouses ou des filles. Ici s'apprécie l'importance de la polygamie. Les femmes peuvent se libérer des travaux agricoles après le semis qui intervient après les premières pluies. Pendant cette période, deux des planteurs ne disposant pas d'une main-d'oeuvre féminine suffisante écoulent leurs produits vivriers en gros auprès des revendeuses attitrées. La période des semailles entraîne des problèmes de commercialisation pour les femmes procédant en plus à la récolte et à la vente. Dès lors, elles consentent à écouler leurs produits aux revendeuses passant de domicile à domicile. Par contre, au moment des pénuries en produits vivriers de juillet-août, la plupart des épouses et/ou les filles des planteurs commercialisent les vivriers qui connaissent des cours relativement élevés : le prix du régime de bananes atteint 500 F alors qu'en période d'abondance, il oscille entre 200 et 300 F. Au moment de hausse des prix de la banane, ce sont ceux des condiments semés en mars-avril qui chutent, valant 300 F le panier contre 2.000 à 3.000 F en mars (pour les condiments semés en décembre).

La variété d'igname Florido introduite récemment par un ancien lauréat de la Coupe Nationale du Progrès connaît une commercialisation de plus en plus accrue. Son prix dépend aussi de la quantité disponible puisqu'il est de 50 F/kg après la récolte contre 100 F après le semis.

A ses débuts à Niablé en 1983, 20 kg ont été achetés à raison de 200 F/kg, soit une valeur de 4.000 F par un planteur qui en a récolté 120 tonnes en 1985 revendues entre 1.000 et 2.000 F selon la quantité. La commercialisation de cette igname s'étend progressivement aux villages environnants et permet des gains substantiels (de l'ordre de 400.000 F pour un planteur en 1985).

Dans tous les cas, la vente des vivriers rapporte des sommes non négligeables aux planteurs. En valeur brute, beaucoup plus aux grands planteurs non encore bloqués sur le plan foncier et qui procèdent donc à des défrichements annuels et/ou possédant des parcelles de cultures pérennes non encore en production. C'est ainsi que ceux qui nous ont cité les chiffres de vente les plus élevés sont ceux vendant une grande quantité de vivriers au prix unitaire bas afin d'éviter le stockage et probablement avant que les denrées ne se détériorent.

Mais toute vente signifie-t-elle l'existence d'un "surplus" ? Pas forcément puisque si tous les paysans vendent des quantités variables de vivriers en période d'abondance, la plupart en rachètent en quantités toujours variables pendant les pénuries vivrières, notamment en juillet et août. Seuls les planteurs non bloqués arrivent à satisfaire leurs besoins alimentaires à partir de leurs propres productions. Les ventes semblent obéir à une logique : éviter le maximum de pertes des denrées hautement périssables en en tirant un revenu momentané qui servira, parfois en partie, à racheter des vivres quelques mois plus tard. Dans tous les cas, les cultures vivrières représentent une part importante des revenus des paysans même si, sur le plan monétaire, elles n'en représentent qu'une infime partie.

La commercialisation s'effectue également en milieu urbain dans l'espoir de trouver de meilleurs prix. Qu'en est-il en réalité. Nous n'ignorons pas que le but même de la politique d'auto-suffisance alimentaire est le ravitaillement des centres urbains en croissance rapide, où les problèmes de pénuries se posaient avec plus d'acuité.

En étudiant la vente à Abengourou, on a l'impression que les vivriers sont plus rentables quand ils sont écoulés à Niablé même. Quel paradoxe.

III. LES LIMITES DE LA COMMERCIALISATION EN MILIEU URBAIN

Ce type de commercialisation concerne la vente principalement dans le chef-lieu du département, Abengourou, situé à 30 km de Niablé et relié par une piste praticable en toute saison et accessoirement dans les villes d'Adzopé et Bongouanou où est vendu le riz produit à Niablé.

A. L'organisation de la vente

Dans le diagnostic porté sur les causes de la stagnation de l'agriculture vivrière, le livre vert de l'autosuffisance alimentaire disait "qu'aucune stratégie de développement des cultures vivrières ne saurait être efficace en dehors d'une politique de commercialisation adaptée et cohérente". Plusieurs années après cette déclaration, la commercialisation est en retard sur la production. Un organisme d'Etat, l'Office d'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV), devait jouer le rôle de coordinateur entre les producteurs et les acheteurs. Qu'en est-il sur le terrain ?

1) L'action de l'OCPV

Sa création au niveau national remonte en 1984 mais l'Office est opérationnel au niveau du siège d'Abengourou depuis août 1985. Son rôle est celui d'informateur entre les producteurs et les commerçants. Dès l'annonce de l'existence d'un produit, des contacts doivent être pris avec les commerçants pour la mise en place des structures d'évacuation.

Déjà, les zones de production ont été localisées. Niablé passe pour être une zone de production de manioc, de taro, d'igname et à un degré moindre de banane. La situation des vendeurs est la suivante : ceux qui achètent sur les lieux de production sont aussi des détaillants dont 110 ont été recensés sur les deux marchés d'Abengourou. Surtout, il n'existe pas de grossistes attitrés de produits vivriers à Abengourou puisque ces denrées ne rapportent pas autant que le café et le cacao.

Un projet de l'OCPV à partir de ce constat serait la constitution de groupements d'acheteurs de vivriers avec comme critère, pour être grossiste, l'achat dans l'année d'au moins trois tonnes. Le grossiste se chargerait alors

de ravitailler le détaillant. Il est également prévu la construction d'un centre de conservation des vivriers géré par une structure autonome sous la direction de l'OCPV. L'encadrement et la formation des agents de la distribution et des producteurs seraient assurés par l'OCPV.

Comme quoi, on n'en a pas fini avec les promesses. Mais comment se font les échanges en attendant ?

2) Les formes d'échanges

Il en existe deux types suivant les moyens des acheteurs :

- le type de commerce organisé par les acheteurs attirés de vivriers disposant de peu de moyens financiers et de transport, ils achètent de petites quantités de produits qu'ils écoulent au marché par l'intermédiaire des membres de leur famille. Dans ce cas, ils disposent de petits magasins de stockage près des marchés. Dans l'autre cas, ils livrent à l'usine ou à des acheteurs agréés. Il s'agit le plus souvent de commerçants Dioula qui ne respectent pas toujours les prix fixés. Le maïs parmi les céréales est le produit susceptible de voir son prix baissé fréquemment suite à la réduction des débouchés. En effet depuis un an, le nombre des acheteurs a diminué. Or en même temps, la production s'est accrue. Concernant le riz, ce sont les quantités qui ne sont pas parfois respectées. Ainsi, faute de structures fiables d'évacuation des vivriers, les prix garantis ne sont pas toujours respectés. Les féculents sont achetés par des femmes en provenance d'Abengourou qui viennent s'approvisionner en camions d'une ou deux tonnes;

- le deuxième type de commerce est pratiqué par les acheteurs de cacao et café. L'achat des vivriers les occupe entre deux périodes de traite. C'est dire qu'ils ne se risquent pas dans le commerce de denrées périssables, type féculent, mais achètent plutôt des céréales qu'ils stockent jusqu'à la baisse des activités liées à la traite. A ce moment, ils écoulent des camions de plusieurs tonnes. Trois Libanais acheteurs de cacao et café sur six à Niablé se livrent à ce type d'activité. Le tonnage commercialisé est faible par rapport à leur vente de cacao et café parce qu'il s'agit d'une activité secondaire d'une part et ils sont concurrencés par des Dioula

installés à Niablé ou en provenance de diverses villes du pays d'autre part. Le 26/02/1985, un chargement de 35 tonnes de maïs réalisé par un acheteur domicilié à Abengourou prit la destination du Niger.

A partir de l'établissement de 17 certificats d'origine par l'agent local de la caisse de stabilisation, il s'avère que 9 acheteurs de céréales proviennent d'Abengourou, 5 résident à Niablé, 1 est de Bouaké, 1 d'Abidjan et un cas n'est pas précisé. C'est dire combien le village de Niablé attire des acheteurs de céréales de provenance diverses, ceci sans compter les nombreux cas non signalés. En général, pour les féculents, les acheteurs ne se font pas délivrer de certificats. Une quantité de 115,777 tonnes de céréales ont été vendues pour un montant de 6.830.323 F au cours de la période du 26/02/1985 au 03/01/1986 au-delà des 17 certificats.

La commercialisation est donc moins aléatoire quand il s'agit de vendre des céréales contrairement aux féculents hautement périssables. La situation change-t-elle au niveau des marchés urbains ?

B. L'approvisionnement des marchés urbains en féculents

Au niveau des zones de production, il devait être mené une "vigoureuse action de structuration et de redynamisation des coopératives pour assurer les opérations de collecte, de groupage et d'évacuation des récoltes". Ces propos du Ministre du Développement Rural sont parus dans le livre vert de l'autosuffisance alimentaire page 18. Or les opérations de vente sont assurées par les planteurs ou des acheteurs individuels avec des succès divers.

1) Les problèmes de transport

La pointe de production des féculents intervient au moment des travaux en rapport avec les cultures pérennes plus rémunératrices. C'est là que naissent la plupart des problèmes de la commercialisation des féculents. Généralement, le transport des féculents de la plantation au village se fait en même temps que celui du cacao et du café. Mais lorsque doit intervenir le deuxième stade de l'acheminement des vivriers, c'est à dire de Niablé à

Abengourou, le problème du coût se pose. La hausse généralisée des tarifs devient un obstacle à l'acheminement des vivriers à destination d'Abengourou dans la mesure où le prix de la location d'un camion pèse considérablement sur les gains. Parfois, les frais de transport accaparent la totalité du produit de la vente.

Les problèmes de transport constituent l'une des raisons pour lesquelles les féculents connaissent des taux de détérioration assez importants. Dès lors, la possession d'un camion et/ou les rapports de parenté avec un acheteur de cacao et café deviennent des atouts pour limiter les pertes de vivriers.

Mais est-il sûr qu'un chargement de féculents à destination d'Abengourou est écoulé aisément ?

2) Les incertitudes de la vente

Abengourou est le chef-lieu d'un département grand producteur de vivriers cultivés en association avec le cacaoyer et le caféier. L'exiguïté des marchés ruraux fait que c'est le lieu par excellence où se fait la vente de plusieurs denrées. Une situation concurrentielle existe donc sur les marchés de la ville, contribuant à faire baisser les prix des denrées. Les prix pratiqués sont certes quelque peu supérieurs à ceux en vigueur dans les campagnes mais la cherté des transports fait qu'il est possible de se retrouver avec des pertes pendant les pointes de production.

Certains planteurs ne vendent à Abengourou qu'avec la certitude de réaliser des bénéfices. Dans le cas contraire, la vente s'effectue à Niablé où les denrées servent à nourrir la famille et la main-d'oeuvre.

Des paysans ont contracté des prêts auprès de la BNDA pour la mise en valeur de plusieurs hectares de manioc, d'igname, de maïs. La production était destinée à l'approvisionnement local et urbain. Or quelques fonctionnaires cultivent des ares de vivriers, surtout du manioc auquel conviennent tous les types de sol. Dans le même temps, une certaine quantité de vivriers arrivent du Ghana pour profiter des cours plus élevés de ce côté-ci de la frontière. Cette situation conduit à une réduction des débouchés escomptés.

Sur les trois cas de culture de vivriers destinés à l'approvisionnement des marchés urbains, 16 ha ont été plantés en manioc et 12 ha en maïs, en riz pluvial et en igname complantés. Seule la production de riz a pu être écoulee relativement facilement et dans une moindre mesure le maïs. L'igname a trouvé un débouché limité et le reste a été autoconsommé. Quant au manioc, sa mise en vente en 1984 a correspondu à une surproduction qui a rendu sa vente difficile. Le produit de la vente du manioc sur les marchés d'Abengourou servait à payer le prix du transport en certaines occasions. Suite à ces déboires, les paysans ont vendu le manioc en détail sur le marché de Niablé pour des gains journaliers de 2.000 à 2.500 F qui ont permis le remboursement d'une partie des prêts. De l'avis des planteurs, il est préférable de vendre les féculents à Niablé pendant les pointes de production parce qu'on évite les incertitudes de la vente et les frais de transport.

La situation est-elle meilleure pour la vente des céréales dont le déficit national est croissant ?

C. La commercialisation des céréales

L'achat des céréales est assuré depuis un an par des filiales du groupe Jean Abile Gal (JAG) qui a mené une campagne de sensibilisation auprès des producteurs. Cependant depuis un an, des problèmes se font jour au niveau des débouchés du maïs à Abengourou.

1) La vente du maïs à Abengourou

Une filiale du groupe JAG qui fabrique des aliments de bétail s'est installée à Abengourou en 1983. Depuis cette date, elle achète le maïs local. D'une capacité de traitement de 1.200 tonnes d'aliments de bétail par mois composés à 50-60 % de maïs, l'usine est ravitaillée à part égale par les départements d'Abengourou et de Boniokou. Outre le maïs auquel peut substituer les brisures de riz; les aliments sont composés de son de blé, de tourteau de coprah et de coton etc...

En pleine capacité de traitement, l'usine n'arrive pas à réceptionner toutes les livraisons de maïs. Dès 1984, de 300 à 400 tonnes de maïs attendaient sur le parking alors que les capacités de l'usine ne dépassent pas les 200 T par jour. La première année, il a fallu sensibiliser les paysans. Mais dès la deuxième année, des problèmes de surabondance par rapport aux capacités de l'usine se sont posés.

Abondant quelques temps après sa récolte en juillet-août, le maïs se fait rare vers la fin de la campagne agricole. Alors son prix de 50 F à la livraison à l'usine tend à augmenter. En mars 1986, il était acheté à 59 F. Cette situation incite au stockage lorsque le prix de 50 F est respecté. Du coup, ce sont les livraisons tardives qui sont refusées.

La production des aliments de bétail alimente à 70 % le marché abidjanais situé à 200 km; seulement 10 % de la production reste dans le département. Aussi, face aux frais de transport revenant à 28-30 F/km/tonne, le siège envisage-t-il de réduire de 70 % la capacité de traitement de l'usine et proportionnellement les achats de maïs. Une autre usine d'un traitement de 2.500 tonnes par mois sera implantée dans la zone industrielle de Yopougon à Abidjan.

Des problèmes sont déjà apparus pendant les deux dernières campagnes. Une limitation des achats de maïs au niveau de l'usine s'est répercutée au niveau de Niablé par un refus de la part des acheteurs, Libanais et Dioula, d'accepter toutes les quantités produites. Des paysans se sont retrouvés avec leurs produits, acceptant de s'en débarrasser à tous les prix. Ceci a été fait à la grande satisfaction de certains acheteurs. Cette incertitude de l'écoulement du maïs s'est soldée par la réduction du nombre des acheteurs au cours de la dernière campagne. Trois acheteurs qui avaient écoulé 30.785 kg de maïs lors de la campagne 1984-85 ont exclu de leurs activités l'achat de maïs.

A l'opposé, la commercialisation du riz est moins aléatoire même si les lieux de livraison sont à une centaine de kilomètres de Niablé.

2) La vente du riz

Depuis quelques années, un engouement certain s'est manifesté pour la riziculture à la suite des prix au producteur. Beaucoup de paysans manifestent leur désir d'augmenter les surfaces cultivées. Ceux qui ne pratiquent pas la riziculture veulent bien s'y adonner. Une quantité non négligeable de la production sert à l'alimentation des producteurs suite à la modification des habitudes alimentaires. Mais certains producteurs en écoulent une quantité importante. C'est le cas des paysans originaires des savanes soudanaises ayant

un passé rizicole et de certains planteurs autochtones disposant de grands bas-fonds mis en valeur par une main-d'oeuvre suffisante. Un autochtone a souscrit un emprunt pour l'aménagement de 50 ha de bas-fond. En 1977, il avait réalisé une production de 44,207 tonnes de paddy en culture intensive.

Tous les planteurs produisant plus que leurs besoins livrent l'excédent à l'usine SORIZCI (Société de Rizeries de Côte d'Ivoire) d'Adzopé ou à celle de Bongouanou. Pour ceux disposant d'un camion, la livraison se fait automatiquement. Par contre les autres doivent louer, ce qui n'est pas aisé à certains moments de l'année. Déduction faite du prix du transport, le kilogramme de riz revient à 90 F contre 80 F bord-champ. Cette différence de 10 F est un stimulant pour l'achat à Niablé mais les quantités achetées sont faibles. La raison en est que le commerce du riz apporte une prime de 15.000 F/tonne. Dès lors, tous les planteurs cherchent à entrer en possession de cette somme. Certains chargements sont le fait de plusieurs planteurs qui se partagent la ristourne.

A l'usine, ce sont les planteurs qui livrent le plus de produits. La seule exigence qui leur est demandée concerne la qualité du riz qui ne doit pas dépasser 16 % d'humidité ni contenir trop d'impuretés. L'usine dispose d'un silo de stockage d'une capacité de 10.000 tonnes. Le stock est régulièrement écoulé, ce qui fait que toutes les livraisons de qualité satisfaisante ont toujours été acceptées.

CONCLUSION

L'expansion des cultures vivrières, surtout les féculents, est liée au dynamisme de l'économie de plantation puisqu'elles interviennent comme un élément du système de production. Toutefois, elles n'en constituent pas le moteur, rôle dévolu aux cultures pérennes. Pendant quelques années encore, tout porte à croire que les cultures vivrières continueront leur expansion, en association avec les plantes pérennes même si le rythme baisse compte tenu du blocage foncier. Cette expansion des vivriers qui sera également impulsée par les actions de recépage (à supposer que le recépage gagne plus de terrain puisqu'il porte actuellement sur 60 ha) leur confèrerait-il le statut de cultures spéculatives ? Rien n'est trop sûr hormis le cas du riz et à un degré moindre le maïs qui trouveront un débouché industriel. Le seul féculent dont la mise en valeur s'est opérée en dehors de l'économie de plantation est le manioc. Or, sa culture à destination de la population urbaine répondait à la promesse de la construction d'une usine à Abengourou. Il paraît assez significatif que ce soit des planteurs moyens et bloqués sur le plan foncier qui se soient lancés dans l'expérience de la commercialisation du manioc, les grands planteurs pendant ce temps tournent leurs efforts de diversification vers la riziculture irriguée.

Est-ce à dire que la politique d'autosuffisance alimentaire qui est plutôt présente dans les discours trouvera un écho favorable auprès des planteurs bloqués ? Déjà ceux qui commercialisent le plus de vivriers sont ceux qui procèdent à des défrichements annuels destinés avant tout aux cultures pérennes. C'est dire que dans les conditions actuelles du système de production, de prix et de commercialisation, le sort des féculents paraît lié à celui de l'extension de l'économie de plantation.

Cette tendance des paysans à réallouer la terre la plus productive aux cultures les mieux rémunérées s'accompagne d'une mise en valeur des vivriers sur des terres marginales à l'instar du manioc. Suivant cette logique, les cultures pérennes, encore plus le cacao, n'ont pas de concurrent pour satisfaire à une double stratégie de constitution d'un capital foncier et d'un revenu immédiat substantiel !

La monétarisation en cours de l'agriculture vivrière conserve comme objectif premier la sécurité dans la satisfaction des besoins alimentaires de la famille. Par conséquent tant que la problématique vivrière sera posée en rapport avec les besoins prioritaires de l'Etat qui reproduit à l'échelle nationale la "détérioration des termes de l'échange" en favorisant les couches urbaines par des prix bas, il est possible que le blocage foncier entraîne des perturbations dans le secteur de la production vivrière, notamment des déficits.

Déjà certains planteurs vont s'approvisionner en banane vers Bettié où les forêts classées sont largement entamées en vue de reproduire le système ancien permettant la production des cultures pérennes et des vivriers. Combien de temps encore durera ce système dans la mesure où la terre n'est pas extensible ?

BIBLIOGRAPHIE

- AFFOU Yapi : L'exploitation agricole villageoise.
Gaspillage de forêt ou rationalité économique.
Centre ORSTOM de Petit Bassam, août 1982; 23 p.
- AFFOU Yapi, ORI Boizo : L'organisation de l'agriculture et son
impact sur la production vivrière.
Centre ORSTOM de Petit Bassam, avril 1982; 15 p.
- CHAUVEAU J.P., DOZON J.P. : Colonisation, économie de plantation
et société civile en Côte d'Ivoire.
Cah. ORSTOM, sér. Sc. Hum., vol. XXI, n° 1, 1985;
pp. 63-80.
- CIRES : -n° 27, déc. 1980
Numéro Spécial : La production et la commercialisation
de la banane plantain en Côte d'Ivoire.
204 p.
- Les cultures vivrières, élément stratégique du
développement agricole ivoirien. Actes du séminaire
organisé par le CIRES du 11 au 15 mai 1982; 2 tomes,
917 p.
- KINDO Bouadi : Dynamisme économique et organisation de l'espace rural.
Thèse de doctorat 3e cycle.
U.N.C.I., 1978; 328 p.
- LE LIVRE VERT DE L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE :
Frat-Mat. Hebdo Editions. Année 1983.
- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL : Politique de production des vivriers.
Actualisation du plan vivrier.
Avril 1983.
- MINISTERE DU COMMERCE : Commercialisation des produits vivriers
en Côte d'Ivoire.
Rapport principal BETPA-SODETEG.
Janvier 1985; 81 p.
- UNIVERSITE D'ABIDJAN - FACULTE DE SCIENCES ECONOMIQUES :
Journées d'études sur les problématiques et
les stratégies alimentaires en Côte d'Ivoire.
Abidjan du 19 au 20 déc. 1985.
Document provisoire.